



BBTK
ABVV



SETCa
FGTB



LBC-NVK



CNE
L'avenir à son syndicat



ACLVB
LIBERALE VAKBOND



CGSLB
SYNDICAT LIBERAL



NÉGOCIATIONS SECTORIELLES

BANQUES :

ET MAINTENANT UNE AUGMENTATION SALARIALE ET DES EMPLOIS!

Début janvier, syndicats et employeurs ont conclu un accord interprofessionnel (AIP). Celui-ci s'applique à tous les travailleurs du privé. L'un des principaux points de cet accord porte sur la possibilité d'une augmentation maximum des salaires à concurrence d'1,1% (en plus des indexations et des augmentations barémiques). La tendance s'est inversée. En effet, la dernière augmentation des salaires de plus de 1% date de 2006.

Ces accords ne produisent toutefois leurs effets que si une suite y est donnée dans les secteurs. Les négociations sur le sujet dans le secteur bancaire ont débuté. Employeurs comme syndicats ont la volonté d'aboutir à **un accord pour fin juin**.

ING a réalisé un bénéfice net multiplié par quatre

Sudpresse, 03/8/2016

Malgré la pression sur l'emploi, les institutions financières s'en tirent bien. La Banque nationale précise même que le rendement sur fonds propres des banques belges est en moyenne deux fois plus élevé que la moyenne européenne. En 2016, KBC a réalisé 3,09 milliards EUR de bénéfice (+ 22%), ING 1,21 milliard EUR (+10%), Belfius 780 millions EUR (+14%) et BNP Paribas Fortis 920 millions EUR (-1,2%, ce qui est encore raisonnable au vu des frais de restructuration élevés). Un accord doit donc être possible.

Dans notre **cahier de revendications**, nous avons répondu aux principales aspirations des travailleurs du secteur bancaire : le **pouvoir d'achat et le maintien des emplois**.

Belfius dépasse pour la première fois les 500 millions de bénéfices.

Trends-Tendances, 25/02/2016

- **Pouvoir d'achat** : conversion de la marge salariale d'**1,1%** en une **augmentation salariale brute** fixe transparente, **comme prévu dans l'AIP**
- **Formation** : un droit individuel pour chaque travailleur
- Un cadre pour le **télétravail**
- **Mobilité** : remboursement du parking aux gares ferroviaires et indemnité vélo sectorielle
- **Burn-outs** : cadre bien structuré pour améliorer le bien-être psychosocial des travailleurs
- **Sécurité d'emploi** : lien entre numérisation et garantie d'emploi
- **Droit à la « déconnexion »**.

Un accord a déjà pu être trouvé sur certains points lors d'une première rencontre avec les employeurs, comme sur la maximalisation des droits au RCC (anciennement prépension) et le crédit-temps. Ce n'est toutefois pas encore le cas sur les importants points ci-dessus.

Bénéfices en hausse et retour du dividende pour les banques belges

Le Soir, 31/08/2015

Syndicats et employeurs négocient à nouveau le 23 mai. Le front commun syndical exigera clairement qu'après 10 années difficiles, les travailleurs puissent à nouveau vivre une avancée sociale digne de ce nom. À défaut, le pas vers des actions syndicales sera franchi. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés !